

Séance du Conseil communal du 30 mai 2011

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2011.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 46.

LE CONSEIL,

- 0199 N° 03.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Renkin).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue Renkin, côté impair, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le numéro 25.

- 0200 N° 04.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'une zone de stationnement réservée aux riverains, rue Wiony).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- La disposition instaurant la règle du stationnement alternatif des véhicules dans la rue Wiony est abrogée.

Art. 2.- Une zone de stationnement réservée aux riverains est créée dans la rue Wiony, côté pair, sur toute la longueur de la rue.

- 0201 N° 05.- **INTERCOMMUNALES - Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.), A.S.B.L. - Assemblée générale du 24 mars 2011 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010 - Rapport d'activités 2010 - Comptes 2010 et budget 2011 - Modification des statuts de l'A.S.B.L. - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2011 de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, (C.R.V.)";
- le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010 de l'Assemblée générale;
- le rapport d'activités 2010 tel que présenté à l'approbation de l'Assemblée générale;
- les comptes et bilan de l'exercice 2010 se soldant par un bilan fixé à 59.175,04 € et un bénéfice de l'exercice de 18.295,72 €;
- le projet de budget pour l'exercice 2011;

- les modifications statutaires telles que soumises à l'approbation des membres de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, (C.R.V.)";
- la participation de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, (C.R.V.)" aux actions prévues dans le cadre de la Quinzaine de l'Eau dans le bassin de la Vesdre programmée du 16 au 31 mars 2011.

0202 N° 06.- INTERCOMMUNALES - Crédit Social Logement, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 4 avril 2011 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 9 avril 2010 - Comptes et bilan 2010 - Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2010 - Décharge à donner au réviseur d'entreprises - Démission/désignation d'un administrateur représentant la commune de Theux - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 4 avril 2011 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement";
- d'approuver le bilan de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" établi au 31 décembre 2010 à 35.732.829,67 €
- d'approuver les comptes de résultats 2010 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" établis au 31 décembre 2010 et se ponctuant par une perte de l'exercice 2010 à affecter de 31.623,32 €
- de voter la décharge aux administrateurs et au réviseur de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement".

0203 N° 07.- INTERCOMMUNALES - Crédit Social Logement, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2011 - Ordre du jour - Modification statutaire - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2011 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement";
- d'approuver les modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la S.C.R.L. "Crédit social Logement";

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0204 N° 08.- REVITALISATION URBAINE SPINTAY - Expropriation pour cause d'utilité publique des biens cadastrés 1ère division, Section A, n° 904, 890, 887 b, 886 c, 883 a et 877 sis rue Spintay respectivement aux n° 29/31, 67/69, 79/81, 83, 91 et 105 - Arrêtés ministériels - Prise de notification - Plan provisoire d'expropriation à soumettre à enquête publique - Approbation.

Attendu que, conformément à l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mlle LEJEUNE, Echevine, s'est retirée de la salle de délibérations;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui rappelle que les biens repris dans ce point sont liés au côté concerné par le projet Foruminvest;
Par 20 voix, contre 14,

CONFIRME

ses décisions du 4 octobre 2010 marquant son accord sur le principe de l'expropriation des biens sis rue Spintay n° 29/31, 67/69, 79/81, 83, 91 et 105 (cadastrés respectivement 1ère Division, Section A, n° 904, 890, 887 b, 886 c, 883 a et 877) et adoptant provisoirement les plans et tableaux relatifs aux dits biens à exproprier pour cause d'utilité publique et d'extrême urgence.

DECIDE

dans le respect des dispositions en vigueur, la tenue d'une enquête publique portant sur lesdits plans et tableaux.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0205 N° 09.- SERVICE DE PREVENTION - Convention contingent complémentaire du 1er janvier au 30 juin 2011 - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

l'annexe au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 de la Ville relative à la prolongation du projet Gardiens de la Paix - contingent complémentaire pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2011.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0206 N° 10.- SERVICE DE PREVENTION - Subside indirect - Convention de mise à disposition de matériel de sonorisation à la Maison des Jeunes des Récollets.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le projet de convention de mise à disposition du matériel de sonorisation du Service de Prévention de la Ville à la Maison des Jeunes des Récollets;

OCTROIE

la mise à disposition de ce matériel à la Maison des Jeunes des Récollets conformément au terme du projet de convention et estimé annuellement à 1.480,00 €

DECIDE

de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités et/ou budget lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPOUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~

0207

N° 11.- R.B.C. VERVIERS PEPINSTER, A.S.B.L. - Avenant au prêt consenti par Ethias à l'A.S.B.L. - Garantie financière de la Ville - Approbation.

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. DEMOLIN, Secrétaire communal, s'est retiré de la salle des délibérations;

Considérant que la plume est tenue, pour le présent point, par M. HALLEUX, Doyen de l'Assemblée;

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui rappelle l'historique de ce dossier depuis 2001 à ce jour. Il constate que l'on revient devant le Conseil pour prolonger le délai de remboursement de 36 mois. Cela laisse à penser qu'il y a problème dans le remboursement de la dette. Le courrier du prêteur fait état de la demande au Collège communal de vérifier si le remboursement s'effectue correctement et qu'il a été réalisé depuis les 4 dernières mensualités;

Il pose deux questions :

- Quid du contrôle du remboursement des 4 dernières mensualités ?
- Quid de la manière dont le Collège va vérifier la régularité des remboursements pour l'avenir ?

Entendu la réponse de M. ISTASSE qui rappelle le contexte financier dans lequel on agit aujourd'hui. Il souligne que l'engagement de la Ville est très limité. Il confirme que la demande de confirmation du paiement sera réalisée dès approbation de ce dossier;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui estime l'attitude cavalière;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui s'inquiète de la situation et demande s'il y a problème dans le remboursement;

Entendu l'intervention de M. le Président qui rappelle que le manager de crise tente de restructurer la dette. Il ajoute que, pour le R.C.S.V., il s'agit aujourd'hui de rembourser les dettes fédérales pour conserver le matricule;

Entendu l'intervention de M. NYSSSEN, Echevin, qui rappelle les enjeux financiers et sportifs du R.C.S.V.;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souligne les efforts consentis par le club pour restructurer sa dette;

Par 32 voix 3 abstentions,

DECIDE :

- de prolonger la garantie accordée à Ethias sur le prêt consenti à l'A.S.B.L. "R.B.C. Verviers-Pepinster", aux conditions énoncées dans l'avenant c'est-à-dire qu'à dater du 1er octobre 2010, le solde restant dû, soit 95.289,94 € sera remboursé à la Société prêteuse au moyen de 36 mensualités jusqu'au terme du contrat, à savoir le 1er octobre 2013, qu'en vue d'assurer le paiement des intérêts et l'amortissement progressif du capital prêté, les emprunteurs s'obligent, avec solidarité et indivisibilité entre eux, à payer à la Société prêteuse 36 mensualités constantes de 2.893,73 € nettes d'impôts présents et futurs pour la Société prêteuse, payables et exigibles à terme échu, le premier jour de chaque mois et pour la première fois le 1er novembre 2010, que pour le surplus, les parties se réfèrent expressément à la convention dont toutes les clauses et conditions, non modifiées par la présente convention, restent en vigueur, que les parties confirment expressément que la présente convention n'emporte pas novation;

- de signer l'avenant joint au dossier;
- de demander à l'A.S.B.L. de transmettre à la Ville, au Service des Finances, les preuves de paiement des charges depuis le 1er novembre 2010 jusqu'à ce jour et d'exiger à partir de ce jour tous les trimestres la preuve des paiements jusqu'à l'échéance du prêt.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0208

N° 12.- CENTRE HOSPITALIER PELTZER-LA TOURELLE (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Garantie financière (5.114.644,41 €).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECLARE

se porter caution solidaire envers Dexia Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, et proportionnellement à la part de la garantie qui lui est dévolue, c'est-à-dire 67,65 % des emprunts pour un montant total de 7.560.000,00 € contractés par l'emprunteur, soit 5.114.644,41 €

AUTORISE

Dexia Banque à porter au débit de son compte courant, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration du délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour son information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non paiement dans les délais;

S'ENGAGE

à supporter les intérêts de retard, jusqu'à l'échéance finale de ces emprunts et de ses propres emprunts auprès de Dexia Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi, soit en vertu d'une convention, et ce, nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes;

AUTORISE

irrévocablement Dexia Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Ville. En cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte de la commune, celle-ci s'engage à faire parvenir directement auprès de Dexia Banque le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette et en cas de retard, à y ajouter des intérêts de retard calculés conformément à l'article 15 § 4 de l'annexe à l'arrêté royal du 26 septembre 1996, et cela pendant la période de défaut de paiement.

0209

N° 13.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Centre Culturel Régional Verviétois, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention numéraire de 12.500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Centre Culturel Régional Verviétois", déjà inscrite au budget 2011 (allocation 762/332-02 /-22), sous réserve de son approbation par les Autorités de Tutelle;

- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

0210 N° 14.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Budget 2011 - Approbation.

Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S. (voir annexe pages 21 à 47);

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal (voir annexe pages 48 & 49);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 50);

Entendu la réponse de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S., qui estime que l'Opposition est fort sévère. Il reprend certains points spécifiques. Il soulève notamment la question importante du besoin de logements. En ce qui concerne les dossiers d'aide sociale et la prise en charge des aides médicales urgentes. Cela explique l'augmentation et la situation est aujourd'hui stable et a même diminué en 2010. Malgré les sanctions "chômage", les dossiers ont diminué. La situation de l'aide équivalente s'impose partout et n'est pas plus grave à Verviers qu'ailleurs. Il réaffirme que le C.P.A.S. mène une politique volontariste pour l'accueil et la réinsertion des usagers. Il est faux de penser que la situation verviétoise est plus mauvaise qu'ailleurs et un rapport comparatif sera prochainement présenté et analysé;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui conteste l'analyse des chiffres du Président. Il demande à ce qu'on s'inquiète d'abord des chiffres verviétois et que l'on ne compare pas toujours avec les autres;

Par 21 voix contre 14,

APPROUVE

le budget du Centre public d'Action sociale pour l'année 2011 arrêté par le Conseil de l'Action sociale le 2 mars 2011.

0211 N° 15.- PLAN QUINQUENNAL DE GESTION 2011-2016 - Centre public d'Action sociale (C.P.A.S.) - Actualisation - Approbation.

Par 21 voix contre 14,

APPROUVE

le plan quinquennal de gestion 2011-2016 actualisé et le tableau de bord annexé du Centre public d'Action sociale (C.P.A.S.).

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0212 N° 16.- LOCAUX SCOLAIRES - Ecole des Hougnés (gymnase et cour) - Disposition - Du 1er février au 30 juin 2011 - Demande de l'A.S.B.L. "Union Athlétique Hautes Fagnes" - Gratuité - Approbation.

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souhaite obtenir des précisions sur le dossier de réfection de la piste d'athlétisme à Bielmont;

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui précise que le calendrier est respecté au grand bonheur des utilisateurs. Le délai est fixé à mi-mai;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'union athlétique Hautes Fagnes sous forme de mise à disposition gratuite de locaux de l'école des Hougnés et estimé à 55,00 €

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0213 N° 17.- HARMONIE - Disposition - Demande de l'A.S.B.L. "Foyer Lucie" (le 15 mars 2011) - Gratuité - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à Mme VOIGT, Présidente de l'A.S.B.L. "Foyer Lucie" sous forme de mise à disposition de locaux sis rue de l'Harmonie n° 49 et estimée à 425,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0214 N° 18.- ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Locaux scolaires - Règlement - Modification - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

le règlement des occupations de locaux scolaires et la redevance (montants de base) y mentionnée.

0215 N° 19.- MATERIEL - Prêt - Demande de l'école Saint-Nicolas (fête du printemps, le 27 mars 2011) - Gratuité - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'école Saint-Nicolas sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, pour une manifestation le 27 mars 2011, pour un montant global estimé à 125,50 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0216 N° 20.- EVENEMENTS - Kermesse d'Ensival - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 250,00 € sous forme d'argent au Quartier d'Initiatives d'Ensival (A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers");
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

0217 N° 21.- CENTRE TOURISTIQUE DE LA LAINE ET DE LA MODE - Demande de disposition d'une salle par la Société "Transitec" - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide de la Ville à la Société "Transitec" sous forme d'une mise à disposition gratuite d'une salle du 3ème étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y réunir les participants à une formation en mobilité, le 10 mai 2011;

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0218 N° 22.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue de Heusy n° 96 - Acquisition - Arrêt des conditions.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'acquérir de gré à gré l'immeuble sis rue Heusy n° 96, cadastré 1ère division, Section D n° 322 au prix de 128.625,00 € pour cause d'utilité publique.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, ~~MESTREZ~~, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0219 N° 23.- GESTION IMMOBILIERE - Partie d'un entrepôt sis rue Simon Lobet n° 62-66 - Location - Projet de bail - Approbation.

Entendu l'intervention de M. PITANCE, Conseiller communal, qui s'interroge sur le dossier, "le monstre du Loch Ness" qu'est la nouvelle caserne. Dans le livre des promesses de la Majorité, ce dossier est écrit en lettres d'or. Cela étant, rien de concret n'arrive. On entendu parler du Laboru mais si l'intention du Collège est d'y installer une caserne des pompiers, il serait bon de prendre contact avec la commune de Theux, ce qui n'est pas le cas selon ses informations. Il demande à pouvoir disposer d'informations précises en la matière;

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que le dossier existe et qu'il est à disposition du Conseiller. Le dossier a été élaboré par le S.R.I. Aucun subside n'est prévu dans ce cadre à ce jour. Le S.R.I. a opté pour une localisation la plus adéquate et un courrier a été adressé à Theux pour acquérir le terrain choisi figurant sur la commune voisine. La réponse est en attente. Le but est d'acquérir rapidement;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le projet de convention de location à intervenir avec la S.P.R.L. "Ets Félix SPIRLET Fils", en vue de la location d'une partie de l'entrepôt lui appartenant sis rue Simon Lobet n° 62-66, moyennant paiement d'un loyer de 12.000,00 € par an indexé.

0220 N° 24.- SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Personnel - Appel à la promotion au grade de capitaine professionnel.

Entendu l'exposé de M. MOSON, Echevin;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

l'emploi de capitaine professionnel vacant, et

DECIDE

de lancer l'appel à la promotion au grade de capitaine professionnel.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlle LEJEUNE, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPOUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et AYDIN, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER et DUMOULIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

- 0221 N° 25.- INHUMATIONS - Commission consultative communale des Cimetières - Règlement - Adoption.**
Entendu l'exposé de M. MOSON, Echevin, qui propose un amendement à l'article 4 du projet de règlement en prévoyant des représentants de cultes ou d'associations philosophiques dans la commission. Ajouter un onglet à l'article 4 in fine "des représentants de cultes ou associations philosophiques";
Entendu l'intervention de M. DUKERS, Conseiller communal, qui propose également un amendement en cas de non réunion. L'amendement est approuvé pour l'article 8 et est libellé comme suit : remplacement de la dernière phrase du 1er paragraphe par "à la demande d'un tiers des membres, il doit convoquer une réunion de la commission";
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 ADOPTE
 le règlement de la Commission consultative communale des Cimetières.
- 0222 N° 26.- MOBILITE - Paiement du stationnement par S.M.S. - Contrat - Approbation.**
Entendu l'exposé de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui précise le principe de ce mode de paiement ainsi que le montage financier de ce projet;
Entendu l'intervention de M. PITANCE, Conseiller communal, qui estime qu'il y a ici un élan de modernité mais le C.D.H. estime qu'en matière de mobilité, c'est la cacophonie;
Le C.D.H. s'abstiendra sur ce point;
Entendu l'intervention de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale (voir annexe page 50) qui motive l'abstention de son Groupe;
Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR;
Par 21 voix et 14 abstentions,
 APPROUVE
 le contrat de collaboration concernant le marché de services, et ses annexes, relatif au paiement des stationnements par S.M.S. sur l'ensemble des zones de stationnement payant de Verviers pour une durée de un an reconductible pour une même période d'un an.
- 0223 N° 27.- RELATIONS INTERCULTURELLES - "Verviers en couleurs 2011" - Règlement destiné aux associations - Adoption.**
Entendu l'exposé de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui demande le regroupement des points n° 27 à 29;
Entendu l'intervention de Mme OZER, Conseillère communale (voir annexe pages 54 & 55);
Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR qui précise que le C.R.V.I. est partenaire à part entière de l'opération. Différentes mesures sur les parkings seront prises. Il reviendra devant le Conseil à ce sujet;
À l'unanimité des suffrages des membres présents,
 ADOPTE
 le règlement destiné aux associations.
- 0224 N° 28.- RELATIONS INTERCULTURELLES - "Verviers en couleurs 2011" - Convention de partenariat avec la Maison des Jeunes des Récollets - Adoption.**
À l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la convention entre le Centre des Jeunes des Récollets et l'Echevinat de la Vie associative et des Relations interculturelles de la Ville.

0225 N° 29.- **RELATIONS INTERCULTURELLES - "Verviers en couleurs 2011" - Convention de partenariat avec les Espaces Botaniques de l'Université de Liège - Adoption.**

À l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

la convention entre les Espaces Botaniques Universitaires de Liège et l'Echevinat de la Vie associative et des Relations interculturelles de la Ville.

0226 N° 30.- **COORDINATION SECURITE-SANTE - Projet - Fixation des conditions de marché :**

- a.- **PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 - Aménagement des archives communales (2ème phase) - Hôtel de Biolley - Coordination sécurité-santé "globale" -**
- b.- **FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "Verviers Est-Couvalles" - Assainissement et réaffectation du site (ECP13010001217B) - Démolition et assainissement - Coordination sécurité-santé "réalisation" -**
- c.- **APPEL A PROJETS - Réfection de trottoirs (rues Xhavée, des Artistes et Simonis) - Coordination sécurité-santé "réalisation" -**
- d.- **DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - Réfection extraordinaire des voiries - Coordination sécurité-santé "réalisation" -**
- e.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole Carl Grün - Remplacement des châssis - Coordination sécurité-santé "globale" -**
- f.- **ANCRAGE COMMUNAL - Rue de la Chapelle n° 34/45 - Rénovation de logements unifamiliaux - Coordination sécurité-santé "globale" -**
- g.- **ANCRAGE COMMUNAL - Rue Davignon n° 10 - Création de 2 logements - Coordination sécurité-santé "réalisation" -**
- h.- **BATIMENTS COMMUNAUX - Médiathèque et bibliothèque + antenne du tourisme - Réorganisation et réaménagement - Coordination sécurité-santé "globale" -**
- i.- **PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 - Réaménagement de l'espace public place du Marché - Coordination sécurité-santé "globale".**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

tel que présenté par le Service administratif, le projet des dossiers pour lesquels il y a lieu de recourir à un marché de coordination sécurité-santé, soit "globale", soit "réalisation", à savoir :

- 1.- **PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 - Aménagement des archives communales (2ème phase) - Hôtel de Biolley - Coordination sécurité-santé "globale";**
- 2.- **FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "Verviers Est-Couvalles" - Assainissement et réaffectation du site (ECP13010001217B) - Démolition et assainissement - Coordination sécurité-santé "réalisation";**
- 3.- **APPEL A PROJETS - Réfection de trottoirs (rues Xhavée, des Artistes et Simonis) - Coordination sécurité-santé "réalisation";**
- 4.- **DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - Réfection extraordinaire des voiries - Coordination sécurité-santé "réalisation";**
- 5.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole Carl Grün - Remplacement des châssis - Coordination sécurité-santé "globale";**
- 6.- **ANCRAGE COMMUNAL - Rue de la Chapelle n° 34/45 - Rénovation de logements unifamiliaux - Coordination sécurité-santé "globale";**
- 7.- **ANCRAGE COMMUNAL - Rue Davignon n° 10 - Création de 2 logements - Coordination sécurité-santé "réalisation";**

- 8.- BATIMENTS COMMUNAUX - Médiathèque et bibliothèque + antenne du tourisme - Réorganisation et réaménagement - Coordination sécurité-santé "globale";
- 9.- PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 - Réaménagement de l'espace public place du Marché - Coordination sécurité-santé "globale";

DECIDE :

- d'attribuer le marché à partir de l'adjudication-stock "coordinations sécurité-santé", dont le soumissionnaire a été désigné le 17 septembre 2010 par le Collège communal, sur base du cahier spécial des charges arrêté par sa délibération du 31 mai 2010;
- de financer la dépense, prévue aux allocations reprises dans la délibération.

0227

N° 31.- VOIRIE - Rue des Caussettes (anciennement Stembert) - Sentier vicinal n° 81 - Acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 1034A, auprès des Consorts CLOSE - Projet d'acte - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'acquérir, sur base du plan cadastral, sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, auprès des Consorts CLOSE, la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 1034A, sise au lieu-dit "Les Caussettes", d'une contenance de 1a 54ca et ce, en vue de l'annexer au domaine public communal;
- d'approuver le projet d'acte et de charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège de la signature de l'acte authentique.

0228

N° 32.- DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - Réfection extraordinaire des voiries - Adhésion - Approbation.

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui demande une attention particulière à la chaussée de Heusy, à la jonction avec la chaussée de Theux. Il demande également à ce que l'on réfléchisse à l'avenue Mullendorff et à la rue du Centre. Ce qui l'inquiète est que le budget 2011 comprend des dépenses à l'ordinaire mais aussi à l'extraordinaire avec des montants pour les conventions-exécution, pour le plan Escargots, la réfection des voiries après l'hiver, les plans triennaux, le Feder (Verdi), ... Il demande à ce que la Majorité élabore un tableau clair et précis pour les différents travaux de voiries envisagés sur les années 2011, 2012, 2013;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui demande à ce que la rue de l'Eglise, le carrefour des rues de Biolley et Carl Grün, passages aux sorties d'écoles, on puisse avoir une indication sur la durée des chantiers pour éviter un problème;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADHERE

au droit de tirage 2010-2012 destiné aux travaux d'entretien des voiries communales;

APPROUVE

le formulaire d'introduction du dossier pour l'année 2011;

SOLLICITE

l'intervention du Service Public de Wallonie dans le cadre du droit de tirage 2010-2012 pour financer les travaux de réfection de voiries;

DECIDE

de financer la dépense à charge du crédit de 600.000,00 € inscrit au budget extraordinaire 2011, sous l'allocation 421735-60/11, par les subsides et l'emprunt.

0229

N° 33.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Nord, rue des Prairies n° 8 - Remplacement des faux-plafonds - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

SOLLICITE

pour les travaux de remplacement des faux-plafonds à l'école du Nord, dans le cadre des modalités prévues par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003, l'intervention de la Région Wallonne, Service UREBA;

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges N° 80-11 et le montant estimé du marché de remplacement des faux-plafonds à l'école du Nord, établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.834,14 € hors T.V.A. ou 69.979,31 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0230 N° 34.- VEHICULES - Acquisition d'un véhicule pour les chauffagistes - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'exposé de M. AYDIN, Echevin;

Entendu l'intervention de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale, qui justifie l'abstention de son Groupe;

Par 32 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges N° 81-11 et le montant estimé du marché "VEHICULES : Acquisition d'un véhicule pour les chauffagistes", établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 22.314,04 € hors T.V.A., ou 26.999,99 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0231 N° 35.- VEHICULES - Acquisition d'un véhicule pour le Nettoyement - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'exposé de M. AYDIN, Echevin;

Entendu l'intervention de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale, qui justifie l'abstention de son Groupe (voir annexe pages 50 & 51);

Par 32 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 82-11 et le montant estimé du marché "VEHICULES : Acquisition d'un véhicule pour le Nettoyement", établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 23.140,49 € hors T.V.A. ou 27.999,99 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0232 N° 36^A.- Opportunité de privatisation du stationnement public à Verviers - Point inscrit à la demande de M. PIRON, Conseiller communal.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal (voir annexe page 56);
- la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin (voir annexe pages 57 à 59);
- l'intervention de M. PIRON et de M. DUKERS, Conseillers communaux.

0233 N° 36^B.- **Gestion du séjour temporaire des Gens du Voyage - Point inscrit à la demande de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation Mlle DUMOULIN, Conseillère communale (*voir annexe page 51*);
- la réponse de M. le Président qui demande à distinguer la problématique des nomades et celle des semi-sédentaires. Pour les nomades, le Service de Prévention a cherché un terrain, car sur le plan de la Ville, le terrain doit présenter certaines configurations difficiles à obtenir à Verviers vu sa densité de population. Un terrain doit être choisi au travers d'une médiation de la Région wallonne. Les semi-sédentaires doivent pouvoir être regroupés et encadrés (*au-delà, voir annexe page 62*);
- l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Chef de Groupe M.R., qui estime que la problématique doit être prise en charge par la Région wallonne et qu'il n'appartient pas au citoyen verviétois d'assumer financièrement cette charge. Elle demande une large concertation en la matière.

0234 N° 36^C.- **BATIMENTS COMMUNAUX - Utilisation de produits d'entretien écologiques - Point inscrit à la demande de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (*voir annexe pages 51 & 52*);
- la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine.

0235 N° 36^D.- **Passivité de la Ville par rapport à l'illégalité de diverses terrasses bâties sur la voie publique, et ses effets sur notre cité - Point inscrit à la demande de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe pages 52 & 53*);
- la réponse de M. le Président (*voir annexe pages 63 & 64*);
- l'intervention de M. SMEETS qui estime que le début de l'intervention va à l'encontre de sa conclusion et il le déplore. La notion de "démontable" avancée par le Bourgmestre ne tient pas la route selon lui.

0236 N° 36^E.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers - Demande de modification du règlement communal- Point inscrit à la demande de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe page 53*);
- la réponse de M. ISTASSE, Echevin (*voir annexe page 65 à 68*).

Question orale de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., au sujet de l'organisation de la fête des unités à Lambermont, annulée la veille de l'événement qui avait été très sérieusement organisée.

Entendu l'intervention de M. ELSÉN qui signale que le problème viendrait du fait que l'A.S.B.L. des œuvres d'OZANAM a reçu un courrier seulement quelques jours avant la fête. Quels sont les intentions du Bourgmestre par rapport à l'accueil des mouvements de jeunesse ? Le problème n'est pas neuf pour cette A.S.B.L. et il estime nécessaire d'enrichir les contacts avec les mouvements associatifs et ce, à l'initiative de la Ville;

Entendu la réponse de M. le Président qui rassure le Conseiller car il n'y a aucune coïncidence entre la fermeture de la plaine et la fête à Lambermont. Il ne savait pas que cette fête était organisée. L'A.S.B.L. n'avait ni prévenu la Ville ni la Police, or, ces organisations sont très souvent mentionnées. Il est désolé du problème encouru par la fête d'unité et si la fête avait été connue à temps, des mesures auraient été prises pour trouver une solution. Il est étonné de voir que l'A.S.B.L. n'ait pas informé les jeunes de l'interdiction à temps. Il a été amené à prendre cette mesure car la Police était très souvent intervenue pour des troubles nocturnes répétitifs mais bien entendu qui ne concernent pas les unités scoutes. Les riverains de la plaine se sont manifestés auprès de la Ville et les contrôles ont été réalisés. Ils ont démontré que l'A.S.B.L. gestionnaire était totalement désorganisée et surtout n'avait pas déposé ses comptes et bilans comme prescrit par la loi. Plus grave, les rapports de Police avançaient des problèmes en matière de sécurité et le dernier rapport du S.R.I. date de 10 ans. En cas d'accident, c'est le Bourgmestre qui est pénalement responsable et, par là, par défaut d'attestation, notamment d'assurance, un courrier a été adressé pour mettre l'A.S.B.L. en demeure de se mettre en règle. Dans l'attente, les activités sont interrompues dans le bâtiment dit "la brique pilée". Moyennant l'engagement de l'A.S.B.L. de se mettre en règle et notamment d'introduire une demande de permis d'environnement, la situation pourrait être régularisée;

Entendu l'intervention de M. ELSÉN qui estime que la capacité de réaction a été rapide dans le chef de l'A.S.B.L. Le vendredi même, un contact a été pris avec M. BREUWER, Echevin, mais le Bourgmestre n'a pas voulu déroger. Une alternative était techniquement possible selon lui mais la Ville n'a pas voulu l'envisager;

Entendu la réponse du Président qui rappelle que l'organisateur de l'événement est une A.S.B.L. et que la location est son but premier;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Conseiller communal, qui précise que la salle sert de refuge pour des activités de jeunes. Une salle polyvalente doit être envisagée rapidement pour permettre de rencontrer les besoins des jeunes.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 40.

ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 45, après approbation des résolutions prises au cours des séances des 31 janvier et 28 février 2011.

Est approuvé, en cette séance du 30 mai 2011, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA